Commission des finances et des affaires générales

- *5* Administration générale

Budget Primitif 2014 - Synthèse
Décision modificative n° 3 (DM 3) de l'exercice 2013

Rapport n° CG/2013/123

Service Chef de file :
Direction des finances et de la commande publique
Service(s) associé(s) :

Résumé :
Ce rapport présente le projet de Budget Primitif 2014, conforme aux orientations budgétaires débattues lors de l'assemblée plénière du 21 octobre 2013.
Il acte la poursuite de l'effort généralisé de maîtrise des dépenses départementales pour faire face au contexte de la crise.
Face à une progression des dépenses sociales de près de 9% du BP 2013 au BP 2014 et à l'augmentation de certaines charges alourdies par l'Etat, le Département conduit une politique rigoureuse sur l'ensemble du reste du fonctionnement. Les recettes à périmètre constant par rapport à 2013 ne progressent que de 10M€ ; les mesures du pacte de confiance entre l'Etat et les Départements permettent d'espérer une progression totale de l'ordre de 40M€, ce qui permet de limiter la baisse de l'épargne par rapport au BP 2013.

La baisse de l'épargne conduit le Département à adapter le niveau d'investissement en inscrivant au budget un montant de 166,8M€, en baisse de 23M€. Cela permet de stabiliser nos inscriptions d'emprunt et de contrôler la hausse de l'encours de dette.

I- PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2014

Le budget primitif 2014 s'inscrit dans le contexte de prolongement de la crise et de ses impacts sur la situation économique et sociale et par répercussion, sur les finances départementales. A cela s'ajoute le contexte particulier qui marque les finances publiques avec, pour les Départements spécifiquement, une série de mesures contradictoires décidées par le Gouvernement pour 2014 et les années suivantes.

Par-delà le brouillage que ces mesures introduisent, entre baisse des dotations d'Etat, octroi de recettes nouvelles, autorisation donnée d'augmenter des impôts et imposition de nouvelles dépenses, l'équation finale pour notre Département est encore une fois négative. Le BP 2014 acte la poursuite des efforts pour conserver une épargne à un niveau nécessaire, pour d'une part favoriser le développement des territoires, mener à bien nos politiques publiques et honorer nos engagements en investissement, d'autre part maintenir les grands équilibres financiers de la collectivité.

1. Face à la hausse très importante d'une partie des dépenses sociales et de nouvelles charges imposées par l'Etat, le Département maintient une rigueur de gestion dans tous les domaines

1.1. La situation économique et démographique continue d'affecter de manière importante l'évolution des dépenses sociales

Le budget 2014 est encore une fois fortement marqué par la progression des dépenses sociales après une année 2013 qui les aura vu croître d'environ +5,5%. Globalement pour 2014, la hausse des dépenses sociales est de +9% de BP à BP et de +5% entre le CA 2013 prévisionnel et le BP 2014.

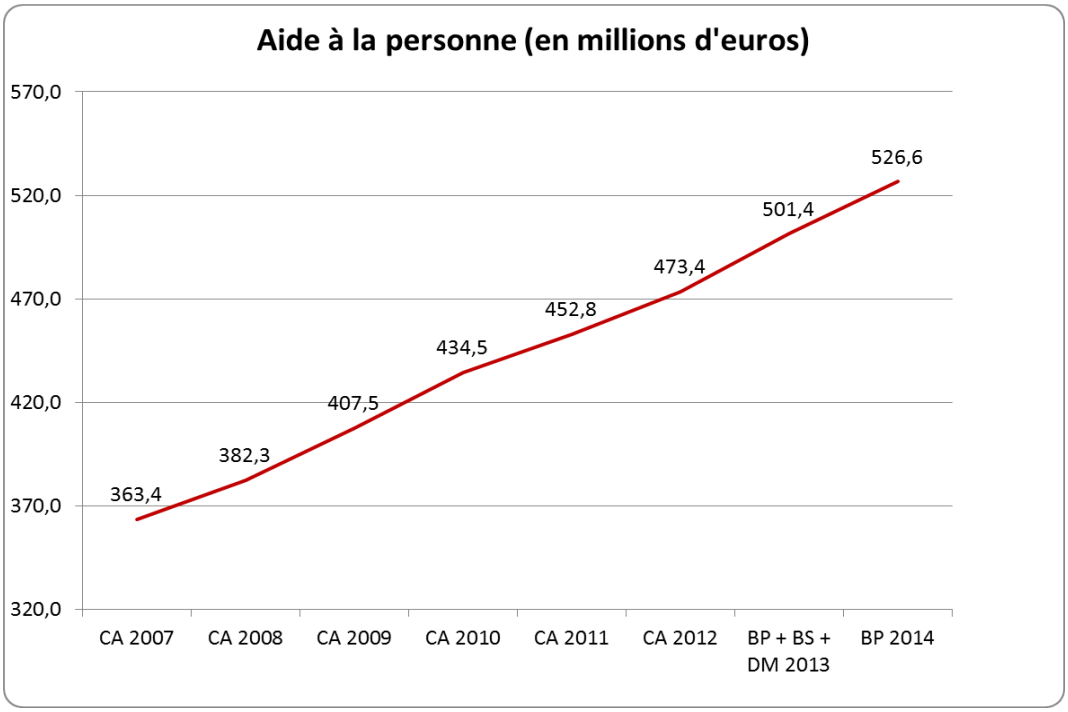

L'évolution la plus importante est celle du RSA qui progresse de +23% du BP 2013 au BP 2014 (+34,6M€) et de +11% du CA 2013 anticipé au BP 2014 (+14,7M€) pour atteindre un montant de 144,6M€. La hausse du chômage continue d'influer sur le nombre d'allocataires et le montant de l'allocation sera de nouveau impacté par la hausse du SMIC et la revalorisation annuelle de 2% décidée par le Gouvernement en 2012 pour cinq années consécutives.

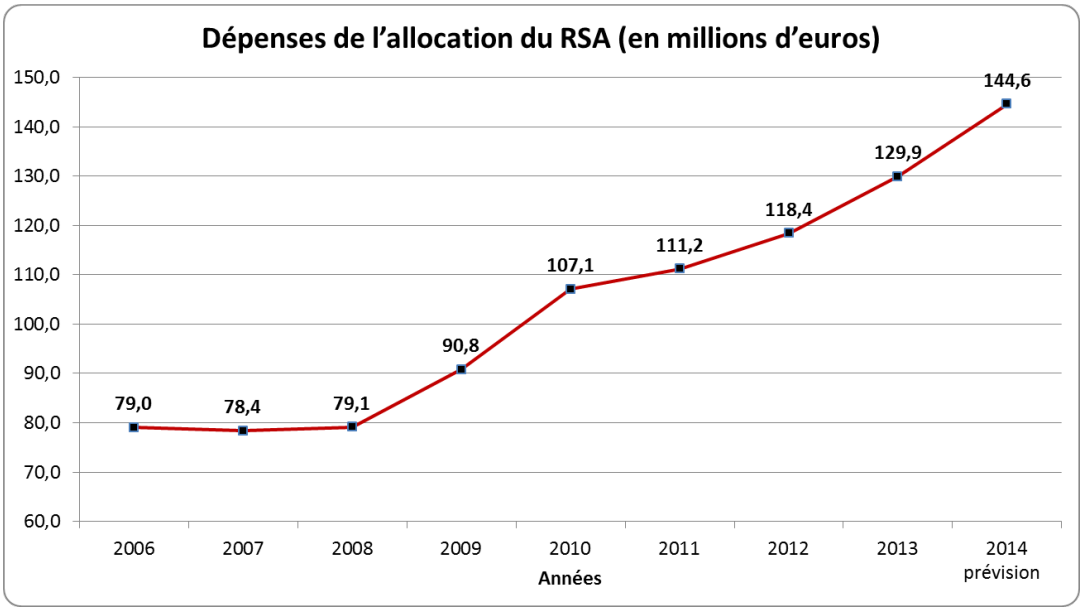

Les dépenses d'autonomie conservent une évolution dynamique de +4% entre le CA 2013 prévisionnel et le BP 2014 avec une progression de 4,5% pour la politique des personnes âgées et de 6% pour la politique des personnes handicapées.

Cette hausse est majoritairement due à la progression du nombre d'allocataires de l'APA et de la PCH et dans une moindre mesure, à la hausse des frais d'établissement.

La progression des dépenses d'enfance est contenue à 3% entre le BP 2013 et le BP 2014 et les crédits sont stables entre le CA 2013 estimé et le BP 2014. Cela s'explique par la stabilisation prévue des dépenses liées aux mineurs isolés étrangers (MIE) qui ont pesé sur les hausses intervenues au cours de l'année 2013.

Dans le Bas-Rhin, il résulte de la progression des dépenses sociales décrite ci-dessus que la charge nette du social de notre département (l'écart entre les dépenses transférées au cours de « l'Acte II » de la décentralisation et les recettes transférées) n'a cessé de s'accroître d'année en année.

Compte tenu des hypothèses d'évolution des dépenses sociales anticipée pour 2014 dans le Bas-Rhin, sans nouvelles mesures en recettes, le taux de charge nette sociale continuerait alors à progresser pour atteindre environ 51,4% des dépenses fin 2014, soit 135,4M€.

	BP 2014		Charge nette pour le CG67
	Recettes transférées (2014)	Dépenses (2014)	
Principaux transferts de charge au titre de la politique sociale			
APA	23 600 000 €	86 847 000 €	63 247 000 €
RMI/RSA	77 100 000 €	144 635 850 €	67 535 850 €
PCH	9 000 000 €	22 985 000 €	13 985 000 €
FSL	1 163 613 €	3 750 000 €	2 586 387 €
PROTECTION DE L'ENFANCE (loi du 5 mars 2007)	104 574 €	5 080 167 €	4 975 593 €
TOTAL	110 968 187 €	263 298 017 €	135 429 830 €

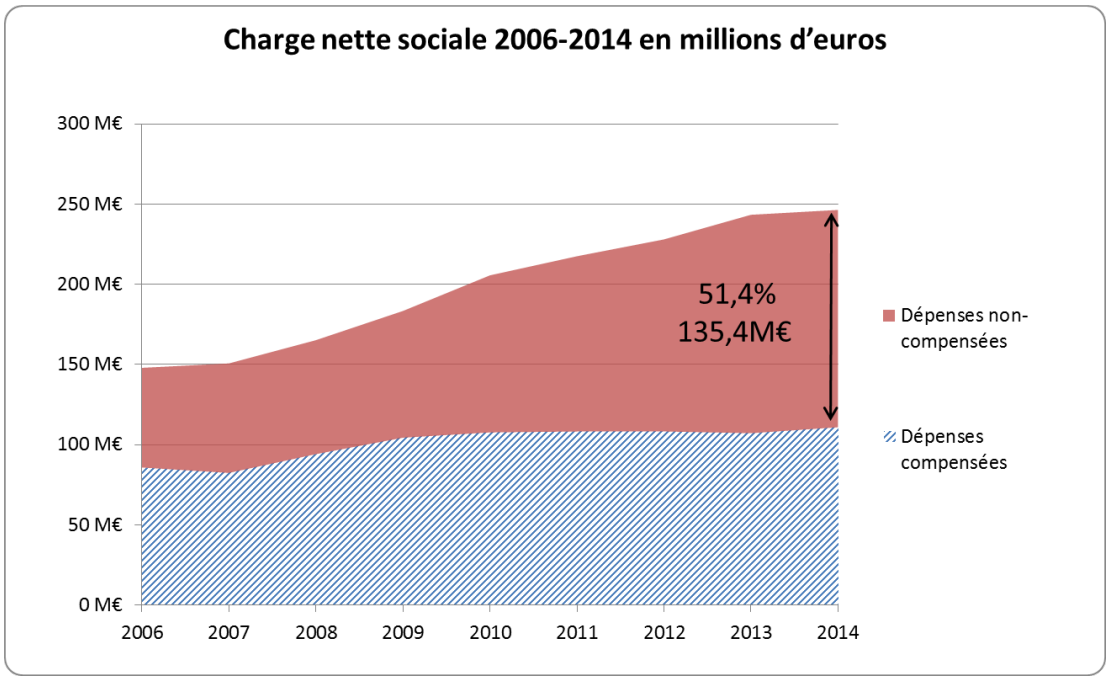

Charge nette sociale sous la condition de 30M€ de recettes nouvelles en 2014

1.2. Le Département doit par ailleurs faire face à toute une série de charges nouvelles décidées unilatéralement par l'Etat

Des charges supplémentaires décidées par l'Etat vont peser en 2014 sur les finances de la collectivité. Ces mesures, déjà évoquées lors des orientations budgétaires, concernent les dépenses sociales (la revalorisation du RSA), un certain nombre de dépenses de personnel à travers des mesures catégorielles (la revalorisation générale de la catégorie C) ou les hausses de cotisations sociales, des dépenses d'intervention (hausse de la TVA, loi dite « Peillon » qui oblige le Département à accroître son offre de transport scolaire), etc.

ESTIMATION DE L'IMPACT ANNUEL DES DECISIONS GOUVERNEMENTALES

Décisions de l'Etat	***Estimation en année pleine*** *(à l'issue de la montée en charge)*	2013	2014	2015	2016	2017
Affiliation des élus au régime général des élus locaux (sécurité sociale)	475 000 €	475 000 €				
Réforme de la catégorie B (rédacteurs)	515 000 €	515 000 €				
Revalorisation des indices suite à la hausse du SMIC	236 700 €	36 700 €	200 000 €			
Augmentation des taux de cotisation (CNRACL, IRCANTEC, CNFPT, URSSAF…)	1 891 000 €	930 000 €	961 000 €	en cours de calcul	en cours de calcul	
Suppression du "jour de carence" dans la fonction publique	115 000 €		115 000 €			
Réforme de la filière sociale (assistants socio-éducatifs, conseillers socio-éducatifs, éducateurs de jeunes enfants)	229 000 €		229 000 €			
Revalorisation de la catégorie C (annoncée par le gouvernement)	1 283 000 €		670 000 €	613 000 €		
Loi de refondation de l'école - Maintenance des logiciels pédagogiques des collèges			En cours de chiffrage			
Revalorisation du RSA (10% sur 5 ans dont 2% dès 2013)	3 600 000 €	1 000 000 €	2 800 000 €	2 900 000 €	3 100 000 €	3 200 000 €
Transports scolaires (augmentation TVA de 7 % à 10 %)	1 500 000 €	0 €	1 500 000 €			
Transports scolaires (réforme des rythmes scolaires, passage de 80% à 90%)	750 000 €	0 €	250 000 €	500 000 €		
Évolution du taux de TVA (passage de 19,6% à 20,0% et taux réduit à 10% au lieu de 7%)	650 000 €		650 000 €			
Impact de la réduction des dotations de l'Etat en 2014 et 2015			8 500 000 €	17 000 000 €		
IMPACT ANNUEL DES MESURES 2013		**2 956 700 €**	**2 956 700 €**	**2 956 700 €**	**2 956 700 €**	**2 956 700 €**
IMPACT ANNUEL DES MESURES 2014			**15 875 000 €**	**15 875 000 €**	**15 875 000 €**	**15 875 000 €**
IMPACT ANNUEL DES MESURES 2015				**21 013 000 €**	**21 013 000 €**	**21 013 000 €**
IMPACT ANNUEL DES MESURES 2016					**3 100 000 €**	**2 259 000 €**
IMPACT ANNUEL DES MESURES 2017					**0 €**	**3 200 000 €**
IMPACT TOTAL ANNUEL par rapport à 2012		**2 956 700 €**	**18 831 700 €**	**39 844 700 €**	**42 944 700 €**	**45 303 700 €**

1.3. Une politique rigoureuse rendue nécessaire par le contexte très défavorable des finances départementales

Grâce aux mesures rigoureuses de révision de certains dispositifs prises lors du budget primitif 2013, le Département peut diminuer légèrement les dépenses de fonctionnement hors social et hors gestion de la dette.

Les baisses de BP à BP sur les politiques de développement des territoires et d'épanouissement de la personne s'expliquent largement par ces décisions qui, pour certaines, prennent leur plein effet ou ont un effet vraiment significatif à partir de cette année.

En matière de ressources humaines l'ensemble du budget n'évolue que de 1,4% de BP à BP.

Dans le domaine des transports, les révisions de ligne qui sont entrées en vigueur à la rentrée scolaire 2013 permettent une diminution de plus de 2M€ de BP à BP, soit une baisse de -4,3%, et cela malgré la hausse de la TVA et les clauses de révision de prix contenues dans les marchés.

Enfin, le Département poursuit le déploiement de son plan de maîtrise budgétaire du social. En 2014 il est prévu de déployer deux nouvelles modalités de paiement concernant la PCH : la première est pour les usagers ayant recours à un prestataire de ne plus régler 100% du montant du plan d'aide au bénéficiaire, mais de régler directement le prestataire sur la base des heures facturées, de la même façon que ce qui existe aujourd'hui pour l'APA.

Au cours de l'année 2014, sera également mis en œuvre pour la PCH le recours aux tickets CESU pour le volet emploi direct. Complétées par la mise en œuvre du contrôle de l'effectivité sur l'ensemble des bénéficiaires et volets de la PCH pouvant être contrôlés, l'ensemble de ces mesures devrait générer une non dépense estimée à un minimum de 700 000 €.

En matière de personnes âgées, les mesures évoquées ci-dessus pour la PCH sont déjà en œuvre depuis plusieurs années pour l'APA.

2. Les réponses de l'Etat étant peu lisibles et insatisfaisantes en matière de recettes, le Département doit prendre les mesures qui permettent de maintenir un bon niveau d'épargne

2.1. Baisse des dotations, octroi de nouvelles recettes, autorisation d'activation du levier fiscal : la réponse de l'Etat est à la fois contradictoire et insatisfaisante

2.1.1. La baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF)

Dans le cadre de son plan de maîtrise budgétaire, le gouvernement a annoncé que l'effort qu'il ferait porter sur les collectivités serait de 1,5Md€ en 2014 dont 476M€ pour les départements.

Pour la répartition interdépartementale, en l'état actuel du projet de loi de finances, la ponction sur la dotation globale de fonctionnement (DGF) du Bas-Rhin serait d'environ 8,5 M€.

2.1.2. Recette nouvelle et faculté d'activer le levier fiscal : la réponse du Gouvernement à l'asphyxie des départements

De manière contradictoire à cette ponction sur la DGF, le gouvernement a répondu à l'engagement de créer « les conditions de mise en place à compter de 2014, de ressources pérennes et suffisantes permettant aux départements de faire face au financement des trois allocations individuelles de solidarité » en proposant deux nouvelles mesures.

Premièrement, l'Etat transfère au profit des départements la totalité de la ressource fiscale qu'il perçoit aujourd'hui au titre des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties, soit un montant évalué à l'échelle nationale à 827M€.

Cette ressource est versée dans un nouveau fonds de compensation entre les départements de manière à la répartir de manière péréquée. Bien que les critères et leur pondération ne soient pas encore définitifs, notre Département peut espérer une recette qui soit de l'ordre de 15M€ (le montant inscrit au budget).

Deuxièmement, les conseils généraux peuvent relever le taux des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) au-delà de 3,80% et dans la limite de 4,50% pour les actes passés et les conventions conclues entre le 1er mars 2014 et le 29 février 2016. Cette ressource nouvelle serait elle aussi soumise à la péréquation nationale.

Compte tenu de l'évolution des DMTO observée en 2013 dans notre Département, le gain potentiel est de l'ordre de la quinzaine de millions d'euros (15M€ sont donc inscrits au budget 2014).

2.1.3. L'équation finale demeure négative pour le Département du Bas-Rhin : une baisse de la charge nette sociale en trompe-l'œil

Cette réponse du gouvernement à l'asphyxie des départements n'est que partielle et insuffisante : 30M€ de recettes attendues au regard des 40M€ de dépenses sociales supplémentaires en 2014. Cette réponse ne compense en rien la charge des allocations universelles de solidarité (RSA, PCH, APA) versées par le département pour le compte de l'Etat (135M€ de non compensation).

Si les nouvelles recettes font un total de 30M€ (le montant prévu au BP), le gain net après soustraction de la ponction sur la DGF sera de 21,5M€. Or, le RSA à lui seul progresse de 26M€ entre le BP 2013 et le BP 2014. Ainsi, l'intégralité des nouvelles recettes servirait à financer en partie seulement la hausse du RSA tandis que les autres allocations individuelles progressent elles aussi. On est très loin de la résolution du problème de l'asphyxie des départements.

Cette réponse de l'Etat est en outre cynique puisqu'elle transfère l'impopularité de l'impôt au département.

2.1.4. La hausse du taux des DMTO est incontournable

Compte tenu de l'ampleur des nouvelles dépenses à consentir en 2014, si la décision d'augmenter ou non le taux de DMTO devait revenir au Conseil Général et non être prévue de manière automatique par la loi de finances, il est proposé à l'assemblée de délibérer un nouveau taux de DMTO à 4,5%.

2.2. Les recettes fiscales connaissent par ailleurs une évolution légèrement positive entre le BP 2013 et le BP 2014

En matière de fiscalité directe, le BP 2014 prévoit une augmentation de 6M€ par rapport au BP 2013 intégralement due à la progression de l'assiette de la taxe foncière sur les

propriétés bâties, sans augmentation des taux. En revanche, la perte est de 15M€ entre le compte administratif 2013 et le BP 2014 du fait du recul de la CVAE qui connaît une évolution erratique.

Les inscriptions budgétaires de fiscalité indirecte sont en hausse de près de 8M€ par rapport au BP 2013 principalement du fait de la progression des DMTO et de la taxe sur les conventions d'assurance (TSCA).

Enfin, alors que notre Département devait commencer à percevoir la Taxe poids lourds dès le premier semestre 2013, le Gouvernement a plusieurs fois reporté son entrée en vigueur. Les reculs successifs du Gouvernement, jusqu'à l'annonce de la suspension de la taxe le 29 octobre par le Premier Ministre, conduisent à ne rien inscrire à ce titre en 2014.

2.3. Une baisse de l'épargne contenue

L'inscription des recettes de fonctionnement s'élève à 952M€, en hausse de 40M€ par rapport au BP 2013, tandis que les dépenses de fonctionnement (860M€) progressent, elles, de 45M€. Par conséquent, l'épargne résultant des inscriptions de recettes et de dépenses est de 92M€ et est en baisse de 5M€ par rapport à 2013.

3. Les dépenses d'investissement sont ajustées en fonction du niveau d'épargne et de la nécessaire maîtrise de l'évolution du stock de dette

3.1. Les contraintes sur la section d'investissement se renforcent

En matière de recettes de la section d'investissement, à la diminution de l'épargne s'ajoute le fait que les recettes propres d'investissement sont en diminution avec une inscription de 42M€ contre 48M€ au BP 2013.

En dépenses, le remboursement du capital de la dette (64,75M€ au BP 2014) s'accroît de près de 4M€ (61M€ au BP 2013).

Au total, la capacité de financement des dépenses d'investissement diminue. Dans ces circonstances, les deux seules variables d'ajustement sont la baisse du niveau des investissements et le recours à l'emprunt.

Or le stock de la dette devrait atteindre fin 2013 un niveau autour de 670M€ pour un ratio de désendettement supérieur à 5 années.

	2008	**2009**	**2010**	**2011**	**2012**	**2013 prév.**
Stock de dette	**414,6**	**524,9**	**573,0**	**593,2**	**632,4**	**~670**
Progression du stock en volume	+60,0	+111,0	+48,1	+20,2	+40	~+38

3.2. Afin de maîtriser l'évolution du stock de dette, les dépenses d'investissement ont été réajustées

Le montant des investissements prévu au BP 2014 permet de rester dans la jauge de l'évolution de la dette enregistrée ces dernières années. Avec 166,78M€ de dépenses d'investissement opérationnelles inscrites, le besoin d'emprunt se situe à environ 97M€. Compte tenu du montant du capital de la dette remboursé, l'accroissement du stock de dette serait d'environ 32M€.

	2008	**2009**	**2010**	**2011**	**2012**	**2013 prév.**	**2014**
Dépenses d'investissement (en M€)	231,3	275,5	222,3	209,1	222,2	200-210	166,8

II- LES DEPENSES : METTRE EN ŒUVRE LA STRATEGIE DEPARTEMENTALE AU PLUS PRES DES TERRITOIRES

Un tableau en annexe ci-dessous présente l'évolution des dépenses de fonctionnement et d'investissement par politique. L'explication précise des évolutions de crédits est détaillée quant à elle dans les rapports afférents à chaque axe d'intervention.

L'évolution des crédits inscrits au budget primitif 2014 (BP 2014) souligne l'ampleur des efforts réalisés par notre collectivité pour maîtriser ses dépenses.

Mais à côté de cette gestion rigoureuse et responsable absolument incontournable, qui ne saurait constituer un projet politique, demeure l'exigence de mettre en œuvre des politiques publiques de qualité, répondant au meilleur coût possible aux besoins des Bas-Rhinois et au besoin de développement de notre territoire. Le budget 2014 d'investissement exprime clairement les choix et les priorités de notre collectivité en la matière.

Ainsi l'année 2014 est-elle marquée –malgré le contexte extrêmement contraint de nos finances- par la **poursuite d'investissements majeurs en faveur de l'attractivité et de l'avenir de notre territoire.**

Acteur de référence dans le domaine des **transports**, le Conseil Général poursuivra en 2014 ses efforts pour améliorer et faciliter la mobilité des bas-rhinois. Il s'agit bien évidemment d'un axe prioritaire de nos politiques. 60M€ sont ainsi consacrés en 2014 en faveur des transports des personnes et des infrastructures de transport, dont plus de 6M€ en faveur du seul projet de transport en site propre de l'ouest strasbourgeois (TSPO).

Le développement et l'entretien du **réseau routier** départemental constitue l'autre pierre angulaire de nos politiques en faveur de la mobilité. Cette politique bénéficie de crédits à hauteur de 52M€ en 2014.

Le soutien à l'**économie** bas-rhinoise constitue un autre axe prioritaire pour notre collectivité. A travers l'ensemble de ses dispositifs de soutien à l'économie, notre collectivité continue de jouer un rôle déterminant pour la consolidation de l'économie bas-rhinoise et le développement de sa compétitivité. Les différentes composantes de l'action départementale dans ce domaine se trouvent ainsi confortées dans le cadre du budget 2014. Les interventions en faveur du foncier et de l'immobilier d'entreprise, le soutien à l'artisanat et

au commerce de proximité, le soutien apporté aux agences de développement sont autant d'outils indispensables pour consolider et dynamiser le tissu entrepreneurial qui fait la force de notre région.

A côté de ces dispositifs incontournables dont le Département est le chef de file incontestable, le développement de l'internet à **Très Haut Débit** devient un élément emblématique de la contribution volontariste du Département en faveur de la compétitivité du Bas-Rhin. Ce projet trouve en effet en 2014 ses premières traductions financières d'ampleur avec l'inscription de 5,8M€ au BP.

Parallèlement à toutes ses actions en faveur de l'attractivité du territoire, l**a prise en compte des territoires est un des axes essentiels de la politique du Département**. Au-delà des partenariats établis par les contrats de territoire, le Département renforce la territorialisation de ses services pour construire au plus près des besoins, des politiques adaptées ; en 2014 par exemple se poursuit la mise en œuvre de la territorialisation de la politique départementale de l'**habitat**, laquelle reste de manière plus générale un des grands engagements volontaristes de notre collectivité (18,5M€ d'investissements et plus de 9M€ de dépenses de fonctionnement sont prévus au BP). Il poursuit également la mise à disposition d'une **ingénierie** pour les communes et intercommunalités : l'accompagnement en matière d'application du droit des sols ou de conseil en assistance à maîtrise d'ouvrage trouvera ainsi un prolongement en 2014 avec la mise en place de l'Accompagnement technique en voiries et aménagements (ATVA). Depuis 2012, le Département ne cesse de développer son offre d'accompagnement aux collectivités et propose toute une palette de services dans la plupart de ses domaines d'action, des politiques publiques aux fonctions supports avec, par exemple, ses services informatiques de paie des collectivités et de gestion des listes électorales ou la mise à disposition gratuite d'une plateforme de dématérialisation des marchés publics.

Le soutien à l'éducation et aux actions en faveur de l'épanouissement des Bas-Rhinois reste un autre axe majeur de notre politique d'investissements d'avenir. Il s'agit bien sûr d'abord de notre politique de construction, de restructuration et d'entretien des **collèges** qui est au cœur de nos compétences. L'amélioration constante des conditions matérielles que nous offrons à nos collégiens est une priorité et nous y consacrerons plus de 56M€ en 2014, ce qui représente un effort considérable. Au-delà de ses compétences, notre collectivité reste mobilisée dans son soutien à l'**enseignement supérieur** et à **recherche**, notamment à travers le concours apporté à la réalisation d'un projet d'excellence tel que l'IHU (Institut Hospitalo-Universitaire).

Contrainte de prioriser ses financements, notre collectivité n'a pour autant jamais renoncé au déploiement volontariste de services publics ou d'un soutien à des services publics qui apportent de la richesse aux territoires et sont source d'épanouissement pour les Bas-Rhinois. C'est tout particulièrement le cas dans le domaine des **politiques culturelles et sportives** qui bénéficieront en 2014 de 29M€. Notre collectivité met en œuvre une politique culturelle très riche incarnée notamment par des établissements originaux et reconnus qui portent haut les couleurs du Département tels que le château du Haut-Koenigsbourg ou le Vaisseau qui font l'objet de travaux d'aménagement et de renouvellement d'espace en 2014 ou par des services de proximité comme la Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin. Dans le domaine des politiques sportives, en plus du soutien à la pratique sportive au quotidien, le Département s'investit et fédère des énergies dans le développement de sites emblématiques comme le Tournant du Rhin ou le Champ du Feu.

Dans le domaine de la solidarité enfin, notre principale compétence par son poids budgétaire, notre Département n'enregistre pas passivement les hausses mécaniques des dépenses. Dans un contexte fortement marqué par les évolutions économiques et démographiques, par une précarisation croissante de la population et la montée de problématique comme l'isolement, notre action reste guidée par la mise en œuvre des schémas stratégiques dans les domaines de l'enfance, des personnes âgées et des personnes handicapées, ou par des politiques comme celle de l'habitat dont l'ampleur a été rappelée ci-dessus. Au quotidien, les équipes sociales déployées sur tout le territoire agissent en faveur des Bas-Rhinois et mettent en œuvre des démarches innovantes comme

la démarche « TIC et santé » et les expérimentations de « Pacte Social Local » : elles montrent la pertinence d'une approche fortement territorialisée, partant d'un diagnostic local précis et fédérant les acteurs locaux, pour œuvrer en faveur de l'insertion.

Le budget 2014 vient illustrer que des marges de manœuvre financières réduites n'empêchent pas de porter et de mettre en œuvre une vision ambitieuse pour notre territoire, à la fois guidée par la stratégie et les priorités qui avaient été actées dans "Territoires 2030" et animée au plus près des territoires, de leurs besoins et des acteurs qui les font vivre.

III- LES RECETTES

La fiscalité directe

Le montant prévisionnel de la fiscalité directe départementale inscrit au projet de budget primitif pour 2014 s'élève à **306,1M€**. Après prise en compte de la ponction opérée par l'Etat au titre de la péréquation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), le produit de fiscalité directe s'élève à 302,8M€. Il comprend les produits de la taxe foncière sur les propriétés bâties (156M€), de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (148,2M€ avant péréquation, 144,8M€ compte tenu de la ponction de l'Etat), et l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (1,9M€).

La fiscalité indirecte

Le montant prévisionnel de la fiscalité indirecte inscrit au projet de budget primitif pour 2014 s'élève à 316,3M€. Ce produit comprend les impositions suivantes :

Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO)

Un montant de 101M€ est inscrit au projet de budget primitif pour 2014.

La taxe sur les consommations finales d'électricité

La taxe concerne les consommateurs tant professionnels que non professionnels. Le coefficient multiplicateur a été fixé à 4,22 par délibération du 24 juin 2013 conformément à l'arrêté du 30 mai 2013. Le produit est prévu pour 11,4M€ en 2014.

La taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) / TICPE

La loi de généralisation du revenu de solidarité active (RSA), qui se substitue depuis le 1er juillet 2009 au revenu minimum d'insertion (RMI) et à l'allocation de parent isolé (API), est entrée dans son régime de croisière en 2010. Son financement est assuré à titre principal par la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) à laquelle se substitue désormais la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques. Un montant de 68,7M€ est inscrit au projet de budget primitif 2014.

La taxe sur les conventions d'assurances (TSCA)

Un montant prévisionnel de 128,7M€ est prévu au projet de budget primitif 2014. Il intègre une hypothèse de croissance annuelle de 3%.

La taxe départementale d'aménagement

Son produit s'établit à 6M€. Elle remplace la taxe départementale sur les espaces naturels sensibles (TDENS) et la taxe au titre du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE).

La taxe poids lourds

Aucun produit n'a été inscrit au projet de budget primitif 2014 suite à la décision de report de la date de démarrage de la taxe par le Gouvernement.

La taxe additionnelle sur la taxe de séjour

Un produit de 0,4M€ est inscrit au projet de budget primitif 2014. Elle est liée à la taxe de séjour du bloc communal, au taux de 10% du tarif local. Elle constituera une recette dédiée aux politiques de développement touristique du Département. La date de démarrage de la perception est fixée au 1er janvier 2014.

Les dotations de l'Etat

	2013	2014
DGF	169 107 019 €	160 758 986 €
DGD	6 244 669 €	6 244 669 €
FMDI	8 400 000 €	8 400 000 €
Compensations fiscales	7 275 499 €	6 558 396 €
DCRTP-FNGIR	50 068 710 €	50 389 921 €
Total fonctionnement	241 095 897 €	232 351 972 €
DDEC	5 600 000 €	5 655 512 €
FCTVA	13 000 000 €	11 640 000 €
DGE	2 250 000 €	2 250 000 €
Total investissement	20 850 000 €	19 545 512 €
Total	261 945 897 €	251 897 484 €

Le Pacte de confiance et de responsabilité, signé le 16 juillet 2013 sous l'égide du Premier ministre, a prévu plusieurs dispositions à l'attention des collectivités en 2014 et après. Il vise à titre principal à associer ces dernières à l'effort de rétablissement des comptes publics de l'Etat et à titre accessoire à réduire les difficultés financières chroniques de certaines strates de collectivités. Le principal effort demandé aux collectivités territoriales passe par une réduction drastique des transferts de l'Etat à hauteur de 1,5 milliard d'euros en 2014. Cet effort sera réparti entre les trois catégories de collectivités, soit 840 millions d'euros pour le bloc communal (dont 588 millions d'euros sur les communes et 252 millions d'euros pour les établissements publics de coopération intercommunale), **476 millions d'euros pour les départements**, et 184 millions d'euros pour les régions.

Les dotations d'Etat au Département s'établiront à 251M€ en 2014. La forte diminution entre le BP 2013 et le BP 2014 des montants perçus se retrouve notamment sur la dotation forfaitaire de la DGF et sur les compensations fiscales.

Synthèse des recettes

	BP 2013 en M€	BP 2014 en M€	Evolution BP 2014 / BP 2013 en M€	Evolution BP 2014 / BP 2013 en %
Fiscalité directe	297,8	302,8	5,0	1,7%
Dont TFB (sans évolution de taux)	150,6	156,0	5,4	3,6%
Dont CVAE (avec péréquation)	145,5	144,8	-0,7	-0,5%
Fiscalité indirecte	293,5	316,3	22,8	7,8%
Dont DMTO	81,0	101,0	20,0	24,7%
Dont TSCA	125,8	128,8	3,0	2,4%
Dotations d'Etat	241,2	232,3	-8,9	-3,7%
Autres recettes	76,8	80,6	3,8	5,0%
Total recettes de fonctionnement	909,3	932,0	22,7	2,5%
Recettes de fonctionnement sans nouvelles mesures	902,6	932,0	29,4	3,3%
Recettes de fonctionnement hors augmentation taux	905,0	932,0	27,0	3,0%
Recettes propres d'investissement	48,3	42,7	-5,6	-11,6%

IV- Autres points

A. Compte tenu de la présence d'excédents de fonctionnement capitalisés proches de 1M€ dans le budget du Parc d'Erstein, il est décidé d'en reverser une partie à hauteur de 780 000€ au budget principal. La recette est inscrite au BP 2014 du budget principal ; la dépense figurera dans la décision modificative n°1 du Parc d'Erstein après que les excédents de fonctionnement capitalisés auront été intégrés au budget. La présente délibération autorise l'inscription future de cette dépense dans le budget du Parc.

B. Par délibération du 12 décembre 2011, le Conseil Général avait décidé d'accorder au payeur départemental du Bas-Rhin l'indemnité de conseil, prévue par arrêté interministériel du 12 juillet 1990 en faveur des comptables non centralisateurs des services extérieurs du Trésor, chargés des fonctions de payeur des départements, régions et de leurs établissements publics.

Cette indemnité est versée en échange des prestations de conseil et d'assistance, à caractère facultatif, que les payeurs départementaux et régionaux sont autorisés à fournir aux collectivités locales en matière budgétaire, économique, financière et comptable. Elle est calculée par application d'un taux (délibéré par le Conseil Général) sur un tarif déterminé à partir de la moyenne des dépenses budgétaires du Département des trois dernières années. En tout état de cause, l'indemnité allouée ne peut excéder le traitement brut annuel correspondant à l'indice majoré 150. Pour le Département du Bas-Rhin, compte tenu des masses budgétaires, c'est le plafonnement qui s'applique.

Compte tenu des prestations de conseil rendues par le Payeur départemental au cours de l'année 2013, il est proposé de fixer le taux de l'indemnité de conseil à 50% du montant plafond autorisé.

C. Tableau détaillé des dépenses par politique

Libellé Politique	Budget Primitif 2013	Budget Primitif 2014
Total Investissement	1 780 000,00	5 800 000,00
Total Fonctionnement	0,00	0,00
Technologies de l'information et de la communication	**1 780 000,00**	**5 800 000,00**
Total Investissement	24 160 000,00	8 881 000,00
Total Fonctionnement	52 848 399,54	50 563 101,00
Transport	**77 008 399,54**	**59 444 101,00**
Total Investissement	46 108 000,00	37 999 767,00
Total Fonctionnement	12 463 400,00	13 869 900,00
Routes	**58 571 400,00**	**51 869 667,00**
Total Investissement	17 806 475,12	17 582 007,00
Total Fonctionnement	6 390 944,00	7 009 394,00
Aménagement, habitat et urbanisme	**24 197 419,12**	**24 591 401,00**
Total Investissement	19 551 049,77	18 577 736,41
Total Fonctionnement	9 695 081,60	9 337 961,80
Développement économique	**29 246 131,37**	**27 915 698,21**
Total Investissement	3 620 000,00	5 400 000,00
Total Fonctionnement	1 790 814,00	1 543 680,00
Développement local et cohésion urbaine	**5 410 814,00**	**6 943 680,00**
Total Investissement	10 794 896,88	8 635 269,00
Total Fonctionnement	3 081 396,30	2 983 153,00
Protection de l'environnement	**13 876 293,18**	**11 618 422,00**
Total Investissement	1 000 000,00	500 000,00
Total Fonctionnement	30 619 778,31	30 918 240,00
Sécurité	**31 619 778,31**	**31 418 240,00**
Total Investissement	29 449 001,03	33 563 725,64
Total Fonctionnement	22 286 597,00	22 808 861,00
Education et formation	**51 735 598,03**	**56 372 586,64**
Total Investissement	9 775 805,65	7 289 899,96
Total Fonctionnement	8 366 961,56	8 083 338,00
Culture et patrimoine	**18 142 767,21**	**15 373 237,96**
Total Investissement	9 630 000,00	7 584 977,95
Total Fonctionnement	6 659 130,00	6 045 730,00
Jeunesse, sport et loisirs	**16 289 130,00**	**13 630 707,95**
Total Investissement	1 307 000,00	1 600 000,00
Total Fonctionnement	3 427 100,00	3 315 500,00
Santé publique	**4 734 100,00**	**4 915 500,00**
Total Investissement	520 000,00	332 885,00
Total Fonctionnement	114 730 900,00	118 070 400,00
Enfance et famille	**115 250 900,00**	**118 403 285,00**
Total Investissement	20 000,00	80 000,00
Total Fonctionnement	108 370 500,00	113 595 800,00
Personnes handicapées	**108 390 500,00**	**113 675 800,00**
Total Investissement	5 716 000,00	4 373 612,50
Total Fonctionnement	113 200 300,00	120 215 200,00
Personnes âgées	**118 916 300,00**	**124 588 812,50**

Total Investissement	280 000,00	165 000,00
Total Fonctionnement	132 468 196,00	160 107 500,00
Personnes en situation de précarité	**132 748 196,00**	**160 272 500,00**
Total Investissement	1 657 777,00	1 196 000,00
Total Fonctionnement	11 153 000,00	11 299 000,00
Lieux d'accueil du public	**12 810 777,00**	**12 495 000,00**
Total Investissement	161 029 206,44	165 050 000,00
Total Fonctionnement	21 245 297,88	21 975 041,00
Gestion financière	**182 274 504,32**	**187 025 041,00**
Total Investissement	2 745 000,00	2 930 000,00
Total Fonctionnement	16 070 794,00	16 318 161,00
Services supports	**18 815 794,00**	**19 248 161,00**
Total Investissement	3 396 900,00	3 896 000,00
Total Fonctionnement	12 509 500,00	12 543 100,00
Gestion des bâtiments	**15 906 400,00**	**16 439 100,00**
Total Investissement	95 680,00	95 680,00
Total Fonctionnement	127 681 211,00	129 433 500,00
Ressources humaines	**127 776 891,00**	**129 529 180,00**
Total Dépenses	**1 165 502 093,08**	**1 191 576 121,26**

D. Budget annexe du Service Parc Véhicules et Bacs Rhénans (SPVBR)

Le SPVBR a pour mission de mettre à disposition et d'entretenir la flotte de véhicules utilisée par les services du Conseil Général. Il réalise ainsi les acquisitions de véhicules, la maintenance préventive et curative et prend en charge l'ensemble des dépenses liées au fonctionnement des véhicules qui sont mis à disposition des services contre versement d'une location.
En ce qui concerne le volet budgétaire, le SPVBR dispose d'un **budget annexe** structuré sous la forme de recettes et de dépenses qui s'équilibrent.

1. Les dépenses :

Elles englobent la masse salariale des agents du SPVBR, toutes les dépenses liées à l'achat, à l'entretien, à l'exploitation et à l'amortissement des véhicules, ainsi que les dépenses de fonctionnement du service. Certaines de ces dépenses font l'objet d'un remboursement au budget principal de la collectivité (dépenses afférentes aux ressources humaines, à l'immobilier, à l'équipement informatique, aux moyens généraux).

En section de **fonctionnement** :

En €	BP 2013	Total crédits 2013	BP 2014 proposé	Evolution BP 2014/2013
Section de fonctionnement	7 150 000	7 335 264,47	**7 130 000**	**- 0,2 %**

Les prévisions des dépenses de fonctionnement 2014 sont stables par rapport à l'année précédente.
Bien que la masse salariale du SPVBR ait été réduite (non remplacement d'un agent ayant quitté le service début 2013), certains postes de dépense ont augmenté notamment en raison de l'augmentation du prix des carburants et produits dérivés du pétrole (pneumatiques).

Par ailleurs, la flotte de véhicules est restée stable en 2013 par rapport à 2012 et le restera en 2014.

Les éléments présentés ci-dessus expliquent que les dépenses en fonctionnement 2013 sont au même niveau que celles proposées au titre du budget 2014.

En section **d'investissement** :

En €	BP 2013	Total crédits 2013	BP 2014 proposé	Evolution BP 2014/2013
Section d'investissement	1 850 000	3 111 661,98	**1 950 000**	**+ 2,7 %**

Le montant de 1,950 M€ inscrit en section d'investissement est issu de la dotation aux amortissements du matériel et des véhicules (stable par rapport au BP 2013) ainsi que du versement du FCTVA calculé sur les dépenses mandatées en 2013. Les dépenses concerneront l'acquisition de matériel de transport (0,3 M€) et de matériel et d'outillage technique (1,6 M€). Ce montant d'investissement est nécessaire pour assurer un renouvellement optimal des véhicules et engins, réduisant ainsi les dépenses de fonctionnement liés à la maintenance.

2. Les recettes :

Elles sont issues principalement des locations de matériels mis à disposition et entretenus par le SPVBR à ses deux principaux clients :

- les UTAT pour les véhicules et matériels utilisés pour assurer l'entretien et la viabilité hivernale des 3600 km de routes départementales,
- la DIMG pour les véhicules utilisés par les autres services du Conseil Général.

Des activités complémentaires réalisées par le SPVBR assurent également une part des recettes :

- l'entretien des bacs rhénans,
- la réalisation de circuits de viabilité hivernale pour le compte des UTAT,
- la réalisation de prestations de mécanicien pour le Parc Départemental d'Erstein.

Les prestations sont facturées par application d'un **barème**.

En section de **fonctionnement** :

En €	BP 2013	Total crédits 2013	BP 2014 proposé	Evolution BP 2014/2013
Section de fonctionnement	7 150 000	7 335 264,47	**7 130 000**	**- 0,2 %**

Le montant proposé au BP 2014 est en légère baisse de 0,2 % par rapport au BP 2013 et concerne essentiellement des ajustements de diverses recettes (prestations mécaniciens et viabilité hivernale). Les autres recettes sont stables.

Ajustement du barème de locations et prestations : des ajustements du barème de location ont également été opérés par catégorie de matériels après examen des éléments issus de la comptabilité analytique du SPVBR de manière à s'approcher au plus près du coût réel des prestations. Ces ajustements ont notamment intégré l'effet de la fluctuation du prix des carburants, produits dérivés, pièces spécifiques, et se traduisent globalement

par une très légère hausse des tarifs de location pour quelques catégories de matériels compensée par une légère baisse de quelques catégories de matériels et engins.

Le barème ainsi ajusté et proposé pour 2014 est joint en annexe.

En section **d'investissement** :

En €	BP2013	Total crédits 2013	BP 2014 proposé	Evolution BP 2014/2013
Section d'investissement	1 850 000	3 111 661,98	**1 960 000**	**+ 5,9 %**

Ces recettes sont mécaniquement liées à la dotation aux amortissements provenant des dépenses de la section de fonctionnement ainsi que du versement du FCVTA pour les dépenses d'investissement mandatées en 2013. Ces dernières ont été importantes en raison de livraisons de matériels commandés en 2012 mais livrés et mandatés en 2013.

En conclusion, le montant du budget annexe proposé s'élève au total à 9,090M€, équilibré en recettes et en dépenses.

E. Taux modulés des communes et EPCI applicables en 2014

Il vous est aussi proposé une actualisation des taux modulés pour 2014 :

Proposition de taux modulés communaux et intercommunaux pour 2014

S'agissant des taux applicables en 2014, il vous est proposé de reconduire les modalités d'actualisation adoptées par notre assemblée plénière les 12 et 13 décembre 2005, avec intégration des nouvelles données fiscales issues de la réforme de 2010 du potentiel financier et fiscal.

Il en résulte les évolutions suivantes :

a) pour les communes

Par rapport à 2013, 393 communes conserveraient le même taux, contre 372 l'année précédente. 134 communes, soit 25 d'entre elles, seraient ainsi concernées par un changement, alors qu'en 2013, 155 collectivités avaient vu leur taux varier :

- 57 communes gagneraient un point, contre 68 en 2013,
- 77 communes perdraient un point, contre 87 en 2013, dont les communes de Barr, Bischheim, Hœnheim, Lingolsheim, Niederbronn-les-Bains, Ostwald, communes dont le taux avait déjà baissé l'année dernière.

Le taux de la ville de Strasbourg serait toujours maintenu à 16%.

Le taux modulé moyen serait quasiment inchangé : 30,57%, contre 30,61% en 2013 et 30,64% en 2012.

b) pour les communautés de communes

Pour les 39 EPCI concernés (hors CUS qui n'a pas de taux modulé mais un taux négocié au CTAS de 15% pour les équipements structurants) :

- une grande majorité (34) conserverait leur taux ;
- 4 collectivités gagneraient 1 point (CDC du Canton de Villé, Espace Rhénan, Pays de La Petite-Pierre et Sauer – Pechelbronn) ;
- 1 EPCI perdrait un point (CDC Seltz – Delta de la Sauer).

Le taux modulé moyen des EPCI serait en très légère hausse par rapport à celui de l'année précédente, soit **26,54%**, contre 26,46% en 2013. Comme en 2013, le taux le plus élevé s'élèverait à 34% (CDC du Pays de la Zorn). Le plus faible, 21%, serait celui de la CDC de la Porte du Vignoble.

Rappel :

- Le taux modulé reste la règle pour les contrats de territoires en cours, pour lesquels l'actuel guide des aides continuera à s'appliquer.

- Pour les nouveaux contrats de territoires, il constituera une base de référence dans la négociation, mais il pourra y être dérogé si cela est justifié.

- Il reste applicable pour des aides hors champ des contrats de territoires.

Le détail des taux proposés pour les communes et les EPCI est joint en annexe du présent rapport.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général :

- décide de voter le budget au niveau des chapitres par nature

- approuve le budget primitif pour 2014 qui s'élève en dépenses et en recettes à 1 302 483 604,24 € (écritures réelles et d'ordre), et en arrête les chiffres définitifs tels qu'ils figurent au projet établi par son président

- autorise son président à passer toute opération comptable dans le cadre de l'établissement du budget primitif et approuve les modifications par rapport au projet de budget primitif

- autorise son président à mettre à jour la présentation comptable définitive pour 2014 lorsque les dernières modifications réglementaires seront publiées

- fixe à 15 000 € le seuil de rattachement des charges et des produits du budget annexe du Parc des véhicules et bacs rhénans

- fixe la durée d'amortissement des installations générales, agencements et aménagements divers à 15 ans pour le budget annexe du Service du Parc des véhicules et bacs rhénans

- précise que les enveloppes de subventions (en investissement et en fonctionnement) telles qu'elles sont prévues dans les différentes politiques sont un montant annuel maximum à respecter strictement

- approuve les montants des budgets annexes en dépenses et en recettes :
. celui du Parc d'entretien des cours d'eau, qui s'élève en dépenses et en recettes à 4 262 800 €
. celui du Laboratoire départemental d'analyses, qui s'élève en dépenses et en recettes à 1 570 260 €
. celui du Foyer départemental de l'enfance, qui s'élève en dépenses et en recettes à 13 185 123,93 €
. celui du Vaisseau, qui s'élève en dépenses et en recettes à 410 205 €
. celui du Parc des véhicules et bacs rhénans, qui s'élève en dépenses et en recettes à 9 090 000 €

- décide de fixer le volume des emprunts au montant maximal adopté par délibération n°CG/2013/114 relative à la définition de la stratégie de financement par l'emprunt pour l'année 2014

- décide de neutraliser entièrement l'amortissement des bâtiments administratifs et scolaires

- décide d'admettre en non-valeur, pour ce qui concerne le budget principal 2013, un montant total de 58 224,23 €

- accorde des remises gracieuses sur le budget principal 2013 pour un montant total de 1 543,56 € (dont 1 060,56 € au titre de l'allocation personnalisée d'autonomie et 483 € au titre des ressources humaines)

- autorise son président à signer les conventions financières et les contrats d'objectifs, selon les modèles-types figurant au règlement financier départemental, avec les organismes bénéficiaires de subventions individualisées dès le budget primitif

- adopte le barème des tarifs 2014 des prestations assurées par le Service "Parc des véhicules et bacs rhénans" (SPVBR) du pôle aménagement du territoire, conformément au document joint en annexe 1

- arrête les nouveaux taux modulés applicables aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à compter du 1er janvier 2014, conformément aux tableaux joints en annexes 2 et 3

- approuve le projet de décision modificative n° 3 (exercice 2013) concernant le budget annexe du foyer de l'enfance

- autorise l'inscription d'une dépense de fonctionnement chapitre 67, nature 672 pour un montant de 780 000 € dans le budget annexe du Parc d'Erstein. Cette dépense sera virée au budget principal au chapitre 77 nature 7788 pour un montant équivalent

- accorde au payeur départemental du Bas-Rhin, l'indemnité de conseil prévue par arrêté interministériel du 12 juillet 1990, en faveur des comptables non centralisateurs des services extérieurs du Trésor, chargés des fonctions de payeurs des départements, des régions et de leurs établissements publics.

Le montant maximum de l'indemnité est calculé conformément à l'arrêté interministériel du 12 juillet 1990, en fonction des dépenses budgétaires des trois dernières années.

En tout état de cause, l'indemnité allouée ne peut excéder le traitement brut annuel correspondant à l'indice majoré 150.

Le Conseil Général fixe le taux de cette indemnité à 16,39% du montant maximum autorisé en application de ce même texte, ce qui correspond à 50% du montant plafond autorisé (soit pour 2013 une somme de 4 167,27 €).

Strasbourg, le 18/11/13

Le Président,

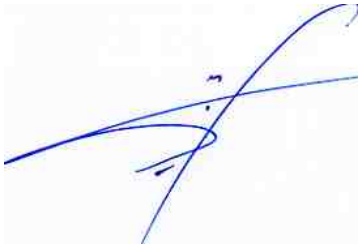

Guy-Dominique KENNEL